



2023

19 AU 21
JUN

RESPECTER LES OBLIGATIONS D'UN ORGANISME DE FORMATION

Inventaire complet des règles de fonctionnement d'un organisme de formation, cette formation apporte les éclairages opérationnels pour sécuriser sa documentation, ses pratiques, sa gestion et son fonctionnement, tant administratifs, financiers que contractuels. Une session essentielle pour respecter les obligations réglementaires vis-à-vis de l'administration, du client, du stagiaire, des formateurs et des organismes financeurs.

OBJECTIFS DE FORMATION

- > Identifier toutes les règles de fonctionnement d'un organisme de formation
- > Mesurer le risque de sanction en cas de manquement à ses obligations vis-à-vis de l'administration, du client, du stagiaire, d'un formateur ou d'un organisme financeur
- > Mettre ses documents administratifs, financiers et contractuels en adéquation avec la réglementation des organismes de formation

PROGRAMME

RESPECTER LES OBLIGATIONS VIS-À-VIS DE L'ADMINISTRATION

- > Déclaration d'activité : personnes assujetties, formalités administratives, modifications, annulation et caducité
- > Obligations comptables : plan comptable adapté, commissaire aux comptes, situation au regard de la TVA, bilan pédagogique et financier
- > Contrôle administratif et financier

RESPECTER LES OBLIGATIONS VIS-À-VIS DU CLIENT

- > Règles en matière de publicité
- > Rôle des CGV et du bulletin d'inscription
- > Clauses et modalités contractuelles : bon de commande, devis approuvé, convention, contrat, avenants, CGU de la Caisse des dépôts...
- > Règles du Code de la consommation en cas d'achat de formation par un particulier
- > Annulation ou inexécution totale ou partielle de la formation : les conséquences en matière de facturation et de paiement

RESPECTER LES OBLIGATIONS VIS-À-VIS DES STAGIAIRES

- > Obligations d'information des stagiaires
- > Informations pouvant être demandées aux stagiaires
- > Respect des règles du Code de la consommation en cas d'achat de formation par un particulier
- > Protection des données personnelles des stagiaires et apprentis
- > Règlement intérieur

RESPECTER LES OBLIGATIONS VIS-À-VIS DES FORMATEURS

- > Les différents statuts
- > Les impacts sur le BPF

RESPECTER LES OBLIGATIONS VIS-À-VIS DES FINANCEURS

- > Modalités de paiement par dispositif et pièces justificatives exigées
- > Notion de contrôle de service fait

PUBLIC

Toute personne concernée par la gestion d'un organisme de formation

PRÉREQUIS

Exercer dans le secteur de la formation professionnelle ou avoir suivi la formation « Se repérer dans la formation professionnelle »

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- > Exposés suivis de questions-réponses
- > Travaux d'application individuels ou en sous-groupes : quiz, exercices à partir de fiches techniques, vidéos...
- > Accès en ligne aux ressources pédagogiques et documentaires

INTERVENANT

Un juriste-consultant, expert en droit et politiques de formation à Centre Inffo

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Progression des participants évaluée par le formateur tout au long de la formation (test de positionnement, résultats des exercices, échanges questions-réponses...) et par un test d'évaluation des acquis en fin de formation. Evaluation complétée par le recueil en ligne des appréciations des participants à l'issue de la formation et par le bilan du formateur.

MODALITÉ DE SANCTION

Remise d'une attestation de fin de formation

RESPECTER LES OBLIGATIONS D'UN ORGANISME DE FORMATION

-  14 heures sur 3 jours
-  1 495 € HT (TVA 20 %) 1 794 € TTC
-  De 3 à 9 personnes maximum

MODULE 1

Objectifs pédagogiques

- > Identifier les actions qui entrent dans le champ de la formation professionnelle
- > Connaître les conditions d'accès au marché de la formation professionnelle

ACCÈS AU MARCHÉ DE LA FORMATION

EN AMONT		JOUR 1	
 1h	 3h15	 0h15	4H30
14H00-17H30			

MODULE 2

Objectifs pédagogiques

- > Connaître les règles en matière de publicité et d'information des stagiaires
- > Vendre, suivre et facturer une action de formation

VENTE ET SUIVI DE LA PRESTATION DE FORMATION

JOUR 2		
 1h15	 3h15	 0h15
Matin	14H00-17H30	
4H45		

MODULE 3

Objectifs pédagogiques

- > Connaître les obligations comptables d'un organisme de formation
- > Savoir utiliser le bon contrat pour recruter un formateur
- > Mettre en place un suivi administratif et financier
- > Prévenir les contrôles

FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISME DE FORMATION

JOUR 3		
 1h15	 3h15	 0h15
Matin	14H00-17H30	
4H45		



Contact commercial :
contact.formation@centre-info.fr
Tél. : 01 55 93 91 83 - www.centre-info.fr



Classe virtuelle



Travaux individuels ou en sous-groupes (asynchrone)
Prévoir dans votre emploi du temps, un créneau en amont de la formation et entre les classes virtuelles pour réaliser les travaux qui seront demandés.
Ils font partie intégrante de votre parcours d'apprentissage.



Évaluation

**Toute une équipe
au service
de votre métier**



SE FORMER EN INTER

Nadia Barr - Tél. : 01 55 93 91 83

Courriel : contact.formation@centre-inffo.fr

**SE FORMER EN INTRA OU SUR-MESURE
ANALYSE DE VOS BESOINS ET DEVIS**

Nathalie Billard - Tél. : 01 55 93 91 80 / 06 77 18 96 20

Mirjana Maravic - Tél. : 01 55 93 91 90 / 06 14 04 24 54

Courriel : contact.commercial@centre-inffo.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

Toutes les informations demandées sont indispensables à la prise en compte de votre commande.

JE SOUHAITE M'INSCRIRE À LA SESSION DE FORMATION EN DISTANCIEL

Intitulé : **RESPECTER LES OBLIGATIONS D'UN ORGANISME DE FORMATION**

Date : **19 au 21 juin 2023**

Tarif : **1 495 € HT (TVA 20 %) 1 794 € TTC**

CODE FORMATION : FOR000189

PARTICIPANT

Nom Prénom.....
Fonction..... Service.....
Raison sociale et adresse de l'établissement
Tél. Courriel.....

CORRESPONDANT FORMATION

Nom Prénom.....
Fonction..... Service.....
Raison sociale et adresse de l'établissement
Tél. Courriel.....
N° SIRET /___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/ Code APE/NAF /___/___/___/___/___/___/ N° client: /___/___/___/___/___/___/ Effectif: /___/___/___/___/___/___/

FACTURATION

Accord de prise en charge d'un Opco⁽¹⁾ ☐ Nom de l'Opco Montant de la prise en charge € TTC
Établissement à facturer (si différent du participant) ou Opco
Adresse
Contact référent
Tél. Courriel.....

Ces données personnelles sont utilisées par Centre Inffo uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts pour lesquels Centre Inffo peut avoir recours à des sous-traitants. Elles ne font l'objet d'aucune communication à des tiers.

Le bulletin doit être accompagné soit d'un règlement à l'ordre de Centre Inffo, soit d'un bon de commande de votre structure.

(1) En cas de subrogation, le client doit faire parvenir à Centre Inffo le dossier de prise en charge de son organisme financeur avant le début de la formation.

A défaut, Centre Inffo facturera directement le client qui se fera rembourser par son organisme financeur (Opco).

Je joins mon règlement à l'ordre de Centre Inffo :

☐ Par chèque bancaire ☐ Par chèque postal

ou je règle par virement, en précisant le titre et la date de la formation :

☐ Virement postal : IBAN de la Banque Postale
FR6020041010123053290J03356 / BIC : PSSTFRPPSCE

☐ Virement bancaire : IBAN du Crédit du Nord
FR7630076021371038750020024 / BIC : NORDFRPP

Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente des prestations orales et les accepter sans réserve.

Lu et approuvé

Date

Cachet et signature

Vous pouvez également vous inscrire directement sur notre boutique en ligne <https://boutique.centre-inffo.fr>